



## Cahier des charges pour les producteurs de produits transformés

Nom, prénom :

Adresse complète :

Téléphone / email :

Produit :

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE:
<p><b>D'une manière générale:</b> une certification bio (<i>bio suisse, le bourgeon, etc.</i>) ou une conversion bio initiée, est une garantie suffisante pour que les produits proposés à Epi'Vrac puissent être acceptés. Pour les producteurs de produits transformés qui ne seraient pas bio, les critères ci-dessous seront pris en considération et seront analysés en fonction de la situation spécifique du producteur.</p>
Globalement
<p><b>Le producteur s'engage à:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Privilégier les ingrédients naturels, suisses et biologiques</li> <li>● Eviter autant que faire se peut l'huile de coco</li> <li>● Pas d'OGM ni d'huile de palme</li> <li>● N'utilise pas de dérivés de la pétrochimie, ni colorant, ni ingrédients chimiques (exemple sucre vanillé, arômes de synthèse, mélange d'huile pour les moules, sirop de glucose...)</li> <li>● Les produits sont fabriqués sans additifs toxiques considérés comme tel dans le guide des additifs alimentaires de Corinne Gouget</li> <li>● Privilégier le matériel de fabrication, en bois, en inox et en verre (sauf pour les produits ménagers)</li> <li>● Pour les ingrédients venant de loin, le producteur s'engage à privilégier la qualité biologique ou s'engage à trouver une alternative dans un certain délais.</li> <li>● Les étiquetages doivent respecter la législation.</li> </ul>
Pour les produits laitiers
Pour la boulangerie
<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'utilisation de farines moulues à la pierre est encouragée, mais ce critère n'est pas exclusif</li> <li>● Utiliser du levain naturel</li> <li>● Faire attention à la poudre à lever industrielle contenant des substances chimiques</li> </ul>
Pour les boissons
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contenant en verre excepté pour les grandes quantités plastique alimentaire autorisé</li> </ul>

- Sans colorants ni ingrédients chimiques

### **Pour les boissons alcoolisées**

Pour le vin bio ou vin sans sulfites

### **Pour la cosmétique/ produits ménagers**

- Attention SCI/SCS
- Utiliser des parfums naturels

### **Pour les textiles**

- Privilégier les tissus biologiques et les teintures naturelles ou alors des tissus recyclés
- Exception pour les toiles cirées

### **Pour l'artisanat**

- Sans produit chimiques
- Utilisation de papier recyclé ou labellisé FSC

Je m'engage à respecter ce cahier des charges :

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_